**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE PROVINCIALE DU 24 MAI 2023**

1. **Etablissement du nombre de votants** :

Présents : 63 clubs, 9 représentés et 9 absents

Les voix administratives : 158 soit 80 pour la majorité et 105 pour la majorité spéciale (2/3)

453 voix sportives soit 218 pour la majorité (VN) 290 pour la majorité spéciale (Mod ROI)

1. **Approbation du PV de l’AG de septembre 2022** :

Tout d’abord un remerciement pour la présence des clubs à cette assemblée provinciale. Le procès-verbal de l’assemblée provinciale de septembre est approuvé à l’unanimité et sans remarque.

1. **Mot du président** :

Le président demande de se recueillir avec une minute de silence pour les membres décédés lors de la saison écoulée : Emannuel De Wergifosse (St Hubert), Jean-Laurent Hansenne (Blegny), Stéphane Bailly (ex-Dolembreux), Richard Froidmont (Donald), Roger Heim (ex-Saint-Remacle) Joseph Radar (ex-Wanze), Daniel Germeau (Donald).

Il signale que la mentalité a encore changé après le covid. Les clubs par leurs sélectionneurs ont de plus en plus de mal pour composer les équipes. La fidélisation des membres devient de plus en plus compliquée~~s~~, le tennis de table n’étant plus la priorité d’un bon nombre d’affiliés.

Il souligne la redynamisation des compétitions individuelles et plus particulièrement des masters mis sur pied par Vincent Desir.

Le classement numérique fait beaucoup de bruit et certains joueurs obnubilés par ce classement évitent de jouer certaines rencontres afin de ne pas risquer de perdre des points. L’évolution instantanée des points des joueurs posent problème, l’AFTT a prévu une réunion pour se pencher sur le sujet et trouver une solution pour contrecarrer ce mode de fonctionnement.

Le système de noyau qui a été refusé au niveau du conseil national, est étudié pour sa mise en place au niveau de l’AFTT. Plus de renseignements seront donnés lors de l’assemblée du mois de septembre. Ce système s’il est approuvé par l’assemblée générale de l’AFTT, sera alors mis en place pour la saison 2024-2025.

1. **Interclubs** :

*Administratif* :

Il est rappelé que toutes les modifications de poste au sein du club doivent être faites via l’espace personnel du secrétaire et ce afin d’avoir les bonnes informations en cas de contact.

Il est aussi demandé que les adresses mails renseignées manuellement le soit de façon très lisible afin de ne pas encoder des erreurs dans les fichiers utilisés par le secrétariat.

Le site interclubs de Dominique n’est plus accessible suite à un problème avec l’hébergeur. On espère qu’une solution sera trouvée rapidement.

*Réinscription* :

* Sur le formulaire il faut impérativement inscrire les équipes brûlées.
* Il ne faut pas renuméroter soi-même les équipes, le secrétariat le fera et ce afin d’éviter des problèmes d’incompréhension.
* Il faut inscrire les équipes réserves dans la division dans laquelle elles ont terminé la saison. Dominique se chargera d’avertir le club de son éventuelle montée et sera alors placée dans la division adéquate.

Les équipes qui sont montantes officiellement doivent être placées dans la nouvelle division.

* Il faut indiquer sur la feuille de réinscriptions un maximum de désidératas, même s’il n’est pas possible d’y répondre à 100%, un maximum de renseignements donne plus de chances d’avoir le plus possible~~s~~ de clubs satisfaits.
* L~~es~~ inscription~~s~~ pour la 6ème provinciale est possible jusqu’au 1 septembre, la désinscription est possible jusqu’à la parution officielle~~s~~ des séries (vers le 15 août).
* En 6ème provinciale, un équilibre est fait entre les différentes séries pour avoir un nombre semblable d’équipes par série.
* Si 14% des affiliés de l’AFTT sont des dames, leur~~s~~ participation~~s~~ à l’interclubs messieurs pose~~nt~~ toujours problème. Pour certains c’est une forme de discrimination par l’imposition de devoir inscrire une équipe dames dès 5 affiliées sur la liste des forces messieurs. Ceci étant une disposition réglementaire, il n’est pas possible d’y déroger. Il est proposé à l’assemblée de faire des propositions qui seront analysées, puis éventuellement proposées lors de l’assemblée de septembre.

1. **Tour des commissions** :
2. *Arbitrage* :

Cette saison des cours d’arbitrage ont été dispensés par la commission d’arbitrage. 5 lauréats à l’issue de ces cours : Warnotte J, Denoel S, Berro M, Desir Q, Diederen D

La saison prochaine une nouvelle session sera mise sur pied. Les cours sont programmés le 9, 16 et 23 octobre.

1. *Compétitions individuelles* :

* Une belle participation de nos affiliés aux championnats provinciaux.
* En jeunes, on constate un manque de participation de nos demoiselles.
* En ce qui concerne les critériums jeunes et seniors, on pourrait faire un peu mieux. Il est rappelé que ces critériums assurent un maximum de rencontres pour les participants.
* Les masters avec un faux départ pour le premier masters, la suite peut être qualifiée de réussite. Des améliorations seront encore apportées afin de satisfaire encore plus les participants. Une uniformité dans les prix, les horaires ainsi qu’un calendrier fixe préétabli sont d’actualité.

1. *Coupe provinciale* :

* 81 équipes inscrites en messieurs avec comme palmarès : 1 Tiège, 2 Ans, 3 Bettincourt.
* Uniquement 3 équipes en dames avec comme podium : 1 Astrid, 2 ans, 3 Minerois
* Il faut aussi signaler que nos deux représentants ont également remporté la coupe de l’AFTT.
* Le montant total des inscriptions et des quelques amendes a été intégralement reverséaux lauréats via les prix attribués pour cette compétition.
* Pour la P7 on rappelle que cette série est réservée aux débutants NC et E6. Certains clubs mettent tout en œuvre pour être « champion ». Si des équipes composées d’adultes devaient vouloir prendre part à ce championnat, on pourrait peut-être créer une série spéciale pour ces équipes.

1. *Information*:

* Le coût de la cotisation pour la saison prochaine pour un joueur passera à 55.55 euros (indexation oblige), 28.66 euros pour les mi-saison et non-joueurs, 10 euros pour les licences récréatives.

Entre octobre 2022 et octobre 2023 il y a eu une inflation de 12,18 %. Malheureusement les subsides que nous recevons ne suivent pas cette indexation.

* Quelques chiffres :

Affiliés à ce jour : 3442 pour 3481 en 2022 soit -39 affiliés (1,12%).

* Finalement les points positifs obtenus durant les tours finaux ou matchs de barrages (dans d’autres provinces) ont été comptabilisés. Si un de vos joueurs était D2 à la 22ème journée, il aurait dû recevoir une proposition de classement de D2, mais s’il a participé à ces matchs supplémentaires et qu’il a obtenu des points suffisants pour passer D0, ce nouveau classement a été finalisé

1. **Propositions de modifications aux Statuts, ROI et RS** :

NEANT

1. **Dossier Raquette Disonaise** :

Suite aux différentes plaintes reçues durant la saison concernant des joueurs du club de Dison et après les graves incidents qui ont émaillé le Top 6 Verviétois avec les mêmes protagonistes, le comité provincial a décidé de porter le dossier devant l’assemblée provinciale.

Le comité provincial a étudié lors de sa dernière réunion, les différentes possibilités qui étaient réalisables tout en respectant les statuts, les règlements et les procédures en matière de discipline.

C’est sur base des statuts que le comité a décidé de proposer à l’assemblée provinciale que les joueurs Grün A, Monami S et Liegeois M soient interdits de réactivation en Province de Liège.

Suite à la mise à l’ordre du jour de ce point, les trois joueurs, par l’entremise de leur avocat, ont réagi. Dans le courrier adressé, l’avocat demande de porter à la connaissance de l’assemblée le contenu de celui-ci et de le lire devant l’assemblée. Il demande aussi que le courrier soit joint au procès-verbal de l’assemblée du 24 mai.

Le président a lu la lettre de l’avocat et a apporté quelques précisions et commentaires pour la bonne compréhension des membres de l’assemblée.

Certaines personnes ont demandé d’avoir des explications supplémentaires quant aux faits reprochés aux trois joueurs. Le président a répondu à ces demandes sans refaire l’entièreté de la genèse de l’affaire.

Après cela l’assemblée a été invitée à se prononcer à bulletin secret. Ce vote portait sur l’interdiction ou l’autorisation de réactivation des joueurs.

Le résultat du vote est le suivant :

GRUN Alain 151 contre 3 nuls 2 blancs

MONAMI Stéphan 145 contre 3 nuls 8 blancs

LIEGEOIS Marc 144 contre 3 nuls 7 blancs 2 pour

1. **Interpellations éventuelles** :

NEANT

Quelques commentaires sont faits sur la labélisation des clubs pour la saison prochaine et sur la mise en place d’une règlementation pour supprimer la liste de force et composer les équipes sur base des noyaux. Ces sujets seront développés lors de l’assemblée provinciale de septembre.

Le président clôture l’assemblée provinciale en remerciant une nouvelle fois l’ensemble des participants. Il leur souhaite de bonnes vacances et une bonne saison 2023-2024.